**Son Excellence Monsieur Paul Biya**

Président de la République du Cameroun

S/c de Son Excellence Monsieur André-Magnus Ekoumou

Ambassadeur du Cameroun en France

Ambassade du Cameroun à Paris

73 rue d'Auteuil – 75016 Paris

Courriel : [cabinet.ambassadeur@ambacamfr.cm](mailto:cabinet.ambassadeur@ambacamfr.cm)

|  |
| --- |
| **[Partie à remplir par l’expéditeur]**  **Nom :**  **Prénom :**  **Adresse :** |

**Objet : Demande de libération de Monsieur Marafa Hamidou Yaya**

Monsieur le Président de la République,

À la suite des informations reçues de l’ACAT-France, je me permets de vous adresser cette lettre pour vous exprimer ma profonde préoccupation concernant la situation de Monsieur Marafa Hamidou Yaya, ancien Secrétaire général de la Présidence de la République, actuellement détenu au Cameroun depuis avril 2012.

À 72 ans, Monsieur Marafa souffre de graves problèmes de santé, notamment d'hypertension, de troubles neurologiques et d'un glaucome évolutif. Sa condition s'est détériorée au point qu'il risque de perdre complètement la vue. Les médecins recommandent une intervention chirurgicale urgente, qui ne peut être réalisée qu'à l'étranger. Malheureusement, ses demandes d'évacuation sanitaire, ainsi que les recommandations du Comité des droits de l'homme des Nations unies, sont restées sans réponse de la part du Cameroun.

Je tiens à rappeler que, selon l'Avis n°22/2016 du Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire, l'arrestation et la détention de Monsieur Marafa sont contraires au droit international. Cet avis demande sa libération immédiate et des réparations adéquates, mais à ce jour, aucune action n'a été entreprise par votre pays. Vous êtes le seul à pouvoir permettre cette libération.

La détention prolongée de Monsieur Marafa dans des conditions inhumaines, sans accès à des soins appropriés, constitue un traitement cruel et dégradant, en violation de la Convention contre la torture, que votre pays a ratifiée. En tant qu'État partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), votre pays a l'obligation de garantir à chaque personne détenue le droit à un procès équitable, à un recours effectif et à la protection contre les traitements inhumains.

C'est la raison pour laquelle je vous exhorte, Monsieur le Président, à intervenir personnellement pour :

* Libérer immédiatement Monsieur Marafa Hamidou Yaya, conformément à l'avis du Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire.
* Autoriser sans délai son évacuation médicale à l'étranger afin qu'il puisse recevoir les soins spécialisés nécessaires à la sauvegarde de sa vue.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à cette requête urgente et je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération.